



RAPPORT DE PRESENTATION

BUDGET PRIMITIF 2020



Conseil Municipal du 3 février 2020

Contenu

I- Présentation générale	3
Une construction budgétaire « flat » pour un exercice de renouvellement du Conseil municipal :	3
Grands équilibres budgétaires 2020	3
II- Section de fonctionnement	4
Les recettes de fonctionnement	4
Focus sur les impôts locaux	6
Les dépenses de fonctionnement	6
L'Épargne Brute 2020	9
Ratios obligatoires – Article R2313-1 CGCT	10
III- Section d'investissement	10
Les recettes d'investissement	10
Les dépenses d'équipement	11
La dette communale	13

I- Présentation générale

Une construction budgétaire étale pour un exercice marqué par le renouvellement du Conseil municipal :

Le budget 2020 s'inscrit dans une année de renouvellement du Conseil municipal.

Ainsi, il a été décidé que la préparation budgétaire serait en valeur réelle, c'est-à-dire en ne tenant compte que des correctifs liés à la hausse ou à la baisse des prix, mais sans inscription de nouvelles dépenses ou recettes relevant d'arbitrages qui appartiendront à la nouvelle équipe.

Le budget primitif présenté vise à assurer la continuité des services publics tout en respectant les principes généraux des finances publiques, à savoir annualité, spécialité, unité et l'universalité.

Ces principes visent à assurer **la sincérité¹ et la transparence** de l'acte budgétaire.

Les mesures mises en œuvre, les arbitrages réalisés depuis 2014, permettent aujourd'hui de présenter un budget qui dégage un autofinancement suffisant pour couvrir les dotations aux amortissements, le remboursement de la dette mais aussi de financer l'entretien courant du patrimoine communal.

En parallèle, certaines opérations individuelles lancées entre 2018 et 2019 seront livrées en 2020 : le pôle petite enfance, la passerelle du Pont des Princes (circulations douces) et la place de la Quintinie. Demeurera le chantier du Vaucheron dont la livraison est prévue en 2021.

Grands équilibres budgétaires 2020

Le budget de la commune de Noisy-le-Roi, pour l'exercice 2020, est présenté en équilibre.

La section de fonctionnement du BP 2020 se chiffre à 9 M€ (identique à 2019) et dégage un autofinancement de 1 M€ (contre 1,1 M€ au BP 2019).

La section d'investissement est arrêtée à hauteur de 6,2 M€ dont 5,9 M€ de dépenses d'équipement contre 8,8 M€ en 2019. Les principales dépenses restent celles liées aux opérations individuelles citées ci-dessus.

¹ Cette exigence de sincérité renvoie aux principes d'exhaustivité, de cohérence et d'exactitude des informations financières

II- Section de fonctionnement

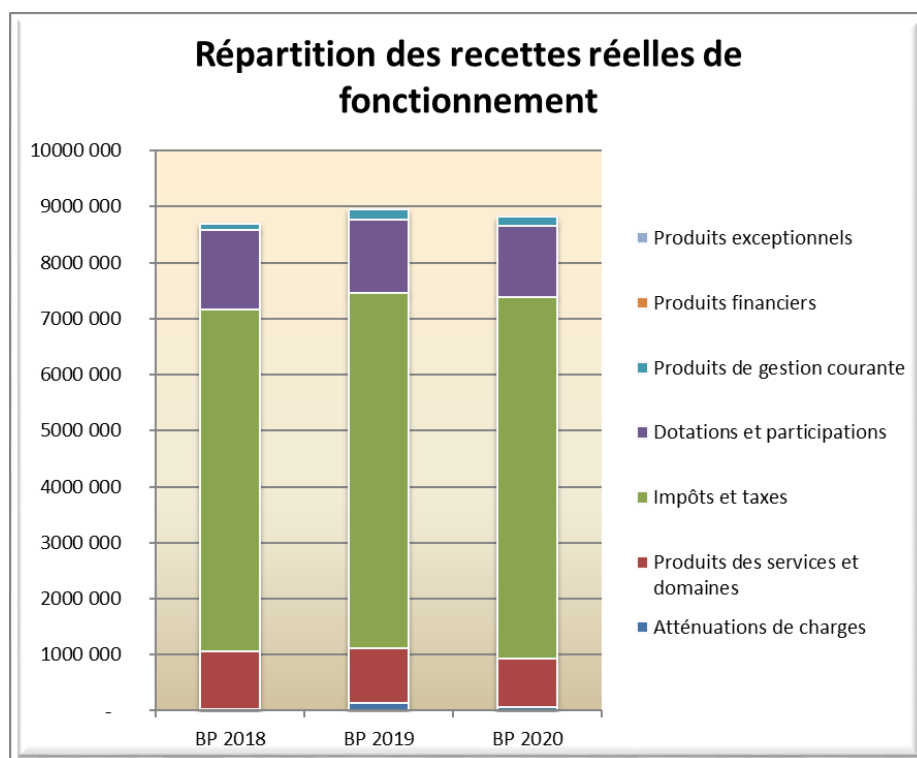
Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement sont en baisse de 1,4% par rapport à la préparation budgétaire 2019.

Trois postes évoluent entre 2019 et 2020 :

- 1- Les atténuations de charges liées d'une part aux remboursements par notre assureur d'une partie des salaires chargés des agents en arrêts maladie qui devraient diminuer en 2020 car plusieurs agents ont repris leur poste et, et d'autre part, le remboursement par le Centre de Gestion d'un agent en décharge syndicale ;
- 2- Les bases des impositions directes qui intègrent les variations nominales et la prise en compte de la revalorisation des bases fixée par la loi de finances pour l'exercice 2020 (+0,9% sur les bases de TH et +1,2% sur les bases de TF) ;
- 3- Les produits des services et des domaines sont estimés à la baisse par les services

Chapitre	BP 2018	BP 2019	BP 2020	% 20/19	Var. 20/19
013 Atténuations de charges	35 500	140 000	70 000	-50,0%	- 70 000
70 Produits des services et domaines	1 033 558	970 929	868 398	-10,6%	- 102 531
73 Impôts et taxes	6 095 751	6 337 574	6 441 035	1,6%	103 461
74 Dotations et participations	1 406 991	1 317 598	1 270 402	-3,6%	- 47 196
75 Produits de gestion courante	120 565	180 500	174 500	-3,3%	- 6 000
76 Produits financiers	-	-	-	0,0%	-
77 Produits exceptionnels	-	-	-	0,0%	-
Total Recette de fonctionnement	8 692 365	8 946 601	8 824 335	-1,4%	- 122 266



Les principales variations du budget primitif 2020, en recettes de fonctionnement sont :

- Chapitre 013 : l'absentéisme pour longue maladie a été important en 2018 générant des remboursements décalés sur l'exercice 2019. De surcroît, plusieurs agents en arrêt ont repris leur poste en 2019, marquant un retour à un niveau de recettes pour atténuations de charges identique aux années 2017 et 2018.
Sur ce poste de recettes, s'ajoutent les remboursements du Centre Interdépartemental de Gestion concernant l'agent en décharge syndicale.
- Chapitre 70 : la baisse notée depuis trois ans se poursuit en 2019. Elle s'explique en 2020, entre autre, par une baisse des prévisions de recettes sur la petite enfance, notamment lié à une baisse d'accueil des enfants le mercredi et moins d'enfants en accueil ponctuel, une baisse sur le PAE² et ce malgré une augmentation des recettes liées à la restauration scolaire.
- Chapitre 73 : La hausse de 103K€ sur ce poste résulte de l'intégration la revalorisation des bases votée en loi de finances pour 2020, de l'évolution nominale des bases sur la commune ainsi que des décisions validées lors de la Commission Communale des Impôts Directs.
- Chapitre 74 : Une baisse de près de 47K€ est notée, en moindre proportion par rapport à 2019. Elle s'explique par la baisse de la dotation globale de fonctionnement dont le mode de calcul reprend principalement l'évolution de la population. L'impact de la perte de DGF est atténué par la perception en 2020 de la dotation pour les opérations de recensement (14K€). Les autres postes de participations demeurent à un niveau proche de 2019 (participation de la CAFY³ ou frais d'écologie).
- Chapitre 75 : il est noté une baisse des prévisions d'encaissement des produits des produits de gestion courante, notamment liés à un ajustement des baux (patrimoine privé communal) dont certains arrivent à terme en 2020).

² PAE : Point Accueil Enfance

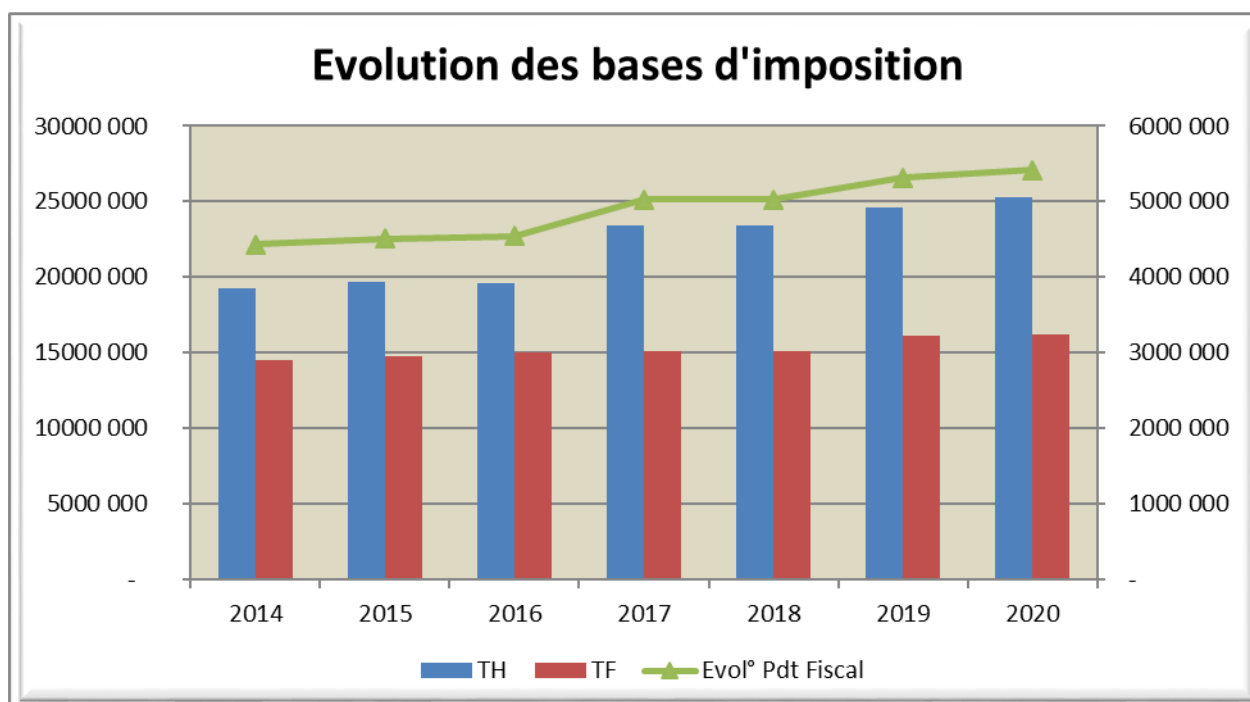
³ Caisse d'Allocations familiales des Yvelines

Focus sur les impôts locaux

La revalorisation des bases d'imposition a été fixée en Loi de Finances.

Pour 2020, cette revalorisation est de +0,9% pour les bases de TH sur les résidences principales et de 1,2% pour les bases de TF et TH sur les résidences secondaires.

En parallèle, les bases communales sont augmentées de l'intégration des constructions avec effet au 1^{er} janvier 2020.



Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses courantes de fonctionnement placées sous le contrôle de la commune demeurent au niveau de 2019 (-0,2%).

Ces dépenses recouvrent les charges de personnel (hors coût des remplacements des arrêts maladies de longue durée ou congés maternité), les divers contrats et prestations de service (hors contrat exceptionnel lié à l'opération de réhabilitation du quartier Vaucheron), les intérêts de la dette et les subventions au CCAS et aux associations, notamment.

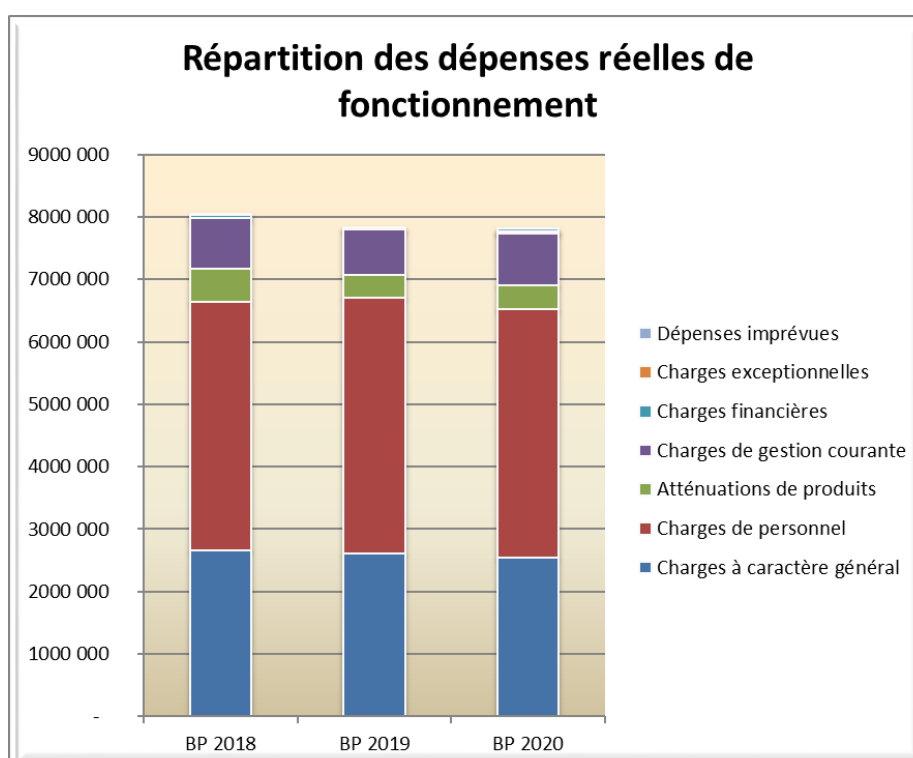
Pour 2020, une enveloppe de dépenses imprévues à hauteur de 50K€ a été intégrée afin d'anticiper les arbitrages potentiels suite aux élections municipales et garantir la sincérité des finances publiques communales.

Pour mémoire, la commune subit en revanche des dépenses qu'elle ne maîtrise pas et, notamment, la péréquation (FPIC) et la pénalité dans le cadre de la loi relative à la Solidarité et au Renouvellement Urbain (SRU).

Ainsi, les dépenses de fonctionnement affichent une baisse de 0,2% traduisant économiquement les choix portés par la municipalité de présenter un budget « flat ».

L'autofinancement dégagé baisse légèrement par rapport à 2019 passant de + 1,1 M€ à 1 M€ ; l'objectif de la mandature de pouvoir financer les dépenses d'entretien courant du patrimoine communal étant également atteint cette année.

Chapitre		BP 2018	BP 2019	BP 2020	% 20/19	Var. 20/19
011	Charges à caractère général	2 659 583	2 612 319	2 539 865	-2,8%	- 72 454
012	Charges de personnel	3 988 124	4 086 738	3 981 602	-2,6%	- 105 136
014	Atténuations de produits	524 269	380 709	389 094	2,2%	8 385
65	Charges de gestion courante	811 291	715 725	820 320	14,6%	104 595
66	Charges financières	49 807	29 500	30 000	1,7%	500
67	Charges exceptionnelles	3 000	12 000	7 000	-41,7%	- 5 000
022	Dépenses imprévues	-	-	50 000		50 000
Total Dépenses de fonctionnement		8 036 074	7 836 991	7 817 881	-0,2%	- 19 110



Les principales variations des dépenses de fonctionnement sont :

- Chapitre 011 : Les dépenses à caractère général continuent de baisser en 2020 (-2,8%), tenant compte des arbitrages précédents. Cependant, l'exercice est marqué par l'inscription des seuls crédits nécessaires à la réalisation des missions de la commune, sans inscription nouvelle.
- Chapitre 012 : les dépenses de personnel (masse salariale et frais connexes) sont en baisse de 2,6%. Cette baisse résulte d'une moindre provision pour remplacement des agents en arrêt, notamment suite à la reprise de plusieurs agents en arrêt de longue durée en 2020 permettant de réduire les doublons de paie. Demeure néanmoins une provision pour assurer la continuité des services notamment au sein du secteur de l'enfance, petite enfance régie par des taux d'encadrement ou pour les services techniques.

La masse salariale (somme des rémunérations perçues par les agents et les charges sociales et parafiscales) augmente sous l'effet du GVT et des évolutions réglementaires (taux de cotisations) sans que la commune puisse intervenir, ainsi que les coûts liés au recensement de la population et à l'organisation des élections municipales. A noter, également, la poursuite des travaux entrepris avec le CIG d'une part pour la réorganisation et l'inventaire du fonds d'archives municipales et d'autre part, pour l'accompagnement dans la prévention des risques professionnels.

L'assurance du personnel est quant à elle en hausse du fait du périmètre assuré élargi par la mise en stage de plusieurs agents. Cette hausse est partiellement compensée par des charges patronales amoindries sur les agents stagiaires.

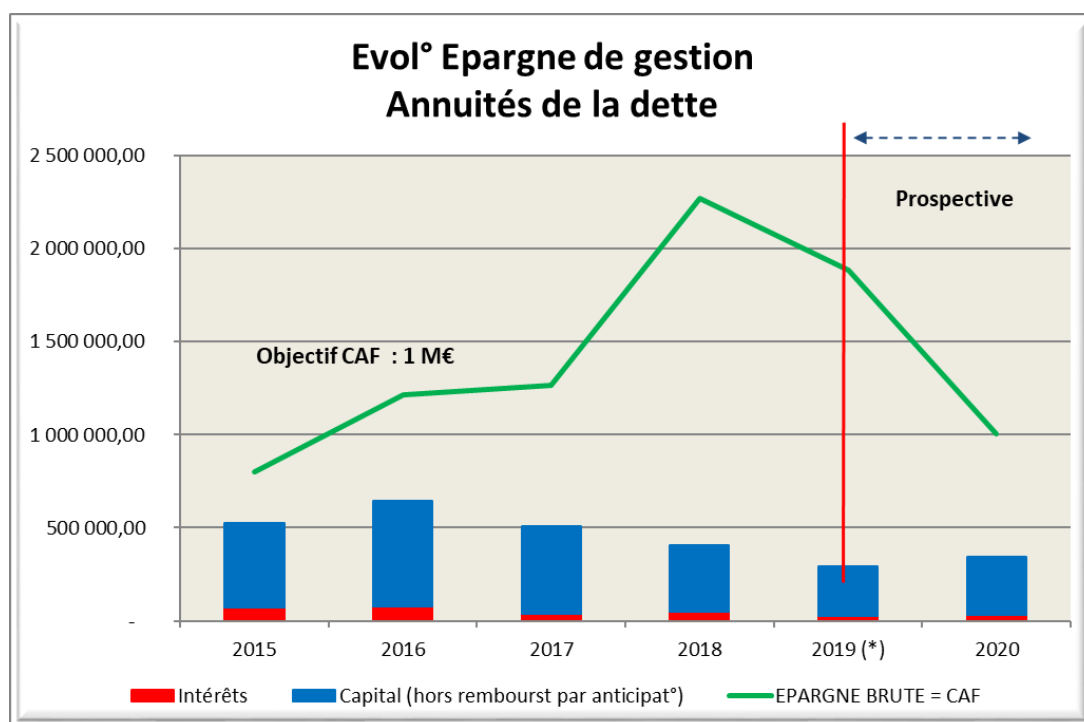
- Chapitre 014 : les atténuations de produits fiscaux augmentent de 2,2%. Cette hausse tient compte de la prise en charge par Versailles Grand Parc d'une part du FPIC.
- Chapitre 65 : les dépenses de gestion courante concernent principalement les subventions allouées par le conseil municipal aux associations, au SDIS⁴ et au Centre Communal d'Action Sociale. La subvention du CCAS est en hausse mécanique de près de 106 K€ car les résultats de l'exercice 2019 ne seront pas connus au moment du vote et afin d'assurer l'équilibre budgétaire une subvention plus conséquente est nécessaire mais fera l'objet en budget supplémentaire d'un ajustement pour tenir compte des résultats. Les subventions aux associations baissent également de 7 K€ par rapport à 2019.
- Chapitre 66 : les dépenses liées aux remboursements des intérêts de la dette demeurent identiques à 2019.

⁴ Service Départemental d'Incendie et de Secours

L'Épargne Brute 2020

	2015	2016	2017	2018	2019 (*)	2020
Recettes réelles de fonctt	8 691 656,02	8 637 964,75	8 697 144,73	9 569 913,78	9 172 213,84	8 824 335,00
Dépenses réelles de fonctt	7 819 187,94	7 346 577,13	7 393 375,95	7 253 091,03	7 228 894,96	7 817 881,00
EPARGNE DE GESTION	872 468,08	1 291 387,62	1 303 768,78	2 316 822,75	1 914 608,01	1 036 454,00
Intérêts	72 735,66	78 919,38	38 885,72	49 783,72	28 710,87	30 000,00
EPARGNE BRUTE = CAF	799 732,42	1 212 468,24	1 264 883,06	2 267 039,03	1 885 897,14	1 006 454,00
	Exécution budgétaire					Prévision budgétaire

(*) – Eléments prévisionnels et en ayant neutralisé les cessions des terrains Cornouiller



Le budget renoue avec une épargne brute permettant de couvrir les charges de la dette et les dotations aux amortissements tout en finançant l'entretien courant du patrimoine.

	BP 2020
1 * Dépenses réelles de fonctionnement / population	989 €
2 Produit des impositions directes / population	685 €
3 Recettes réelles de fonctionnement / population	1 116 €
4 Dépenses d'équipement brut / population	744 €
5 Encours de dette / population	241 €
6 DGF / population	44 €
7 Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,9%
8 Dép. fonct. et remboursement dette en capital / rec. réelles de fonct.	92,1%
9 Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	66,7%
10 Encours de la dette / recettes de fonctionnement.	21,6%

(*) - données BP 2020 et fiche DGF 2019

III- Section d'investissement

Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement se structurent autour des dotations, fonds divers et réserves tels que le FCTVA, les taxes d'urbanisme ou la capitalisation des excédents de clôture en investissement, les subventions d'investissement reçues d'organismes extérieurs comme le Conseil départemental et les emprunts contractés.

Evaluer le montant et l'évolution des recettes d'investissement est un exercice délicat car ces recettes dépendent non seulement des dépenses d'équipement réalisées en année N-2 (pour être éligibles au fonds de compensation de la TVA) mais aussi du programme d'investissement voté qui peut faire l'objet de subventions.

En 2020, la section d'investissement est équilibrée par l'inscription d'un emprunt d'équilibre qui sera annulé lors de la reprise des résultats 2019, puisque la commune dispose d'un excédent cumulé suffisant pour couvrir les dépenses d'investissement liées aux opérations individuelles.

Au titre de la prévision 2020, les ressources propres de la commune sont estimées à 1,5 M€, permettant de couvrir le remboursement du capital de la dette et de disposer de 1,2 M€ de ressources pour financer les dépenses d'équipement récurrentes, y compris les opérations individualisées et programmes divers.

⁵ Code Général des Collectivités Territoriales

Chapitre		BP 2018	BP 2019	BP 2020	% 20/19	Var. 20/19
001	Résultat antérieur	-	-	-		-
021	Virement de section à section	231 294	684 618	526 454	-23,1%	- 158 164
10	Dotations et fonds propres	155 701	433 577	503 000	16,0%	69 423
13	Subventions d'investissement	22 500	1 134 000	-	-100,0%	- 1 134 000
16	Emprunts et dettes assimilées	53 584	6 300 361	4 717 668	-25,1%	- 1 582 693
024	Cessions patrimoine	7 637 555	351 000	-	-100,0%	- 351 000
040	Opérations d'ordre	440 000	437 644	500 000	14,2%	62 356
041	Opérations patrimoniales	-	-	-		-
	Total Recette d'investissement	8 540 634	9 341 200	6 247 122	-33,1%	- 3 094 078

Les dépenses d'équipement

Les dépenses récurrentes liées au gros entretien du patrimoine et le renouvellement des biens mobiliers obsolètes représentent 0,8M€.

Les dépenses d'équipement inscrites concernent des dépenses justifiées d'une part par la sécurité des usagers (réfection de l'alarme incendie de l'Hôtel de ville), les travaux liés à l'entretien du patrimoine immobilier notamment l'entretien annuel des établissements scolaires (mise en peinture, réfection des cours).

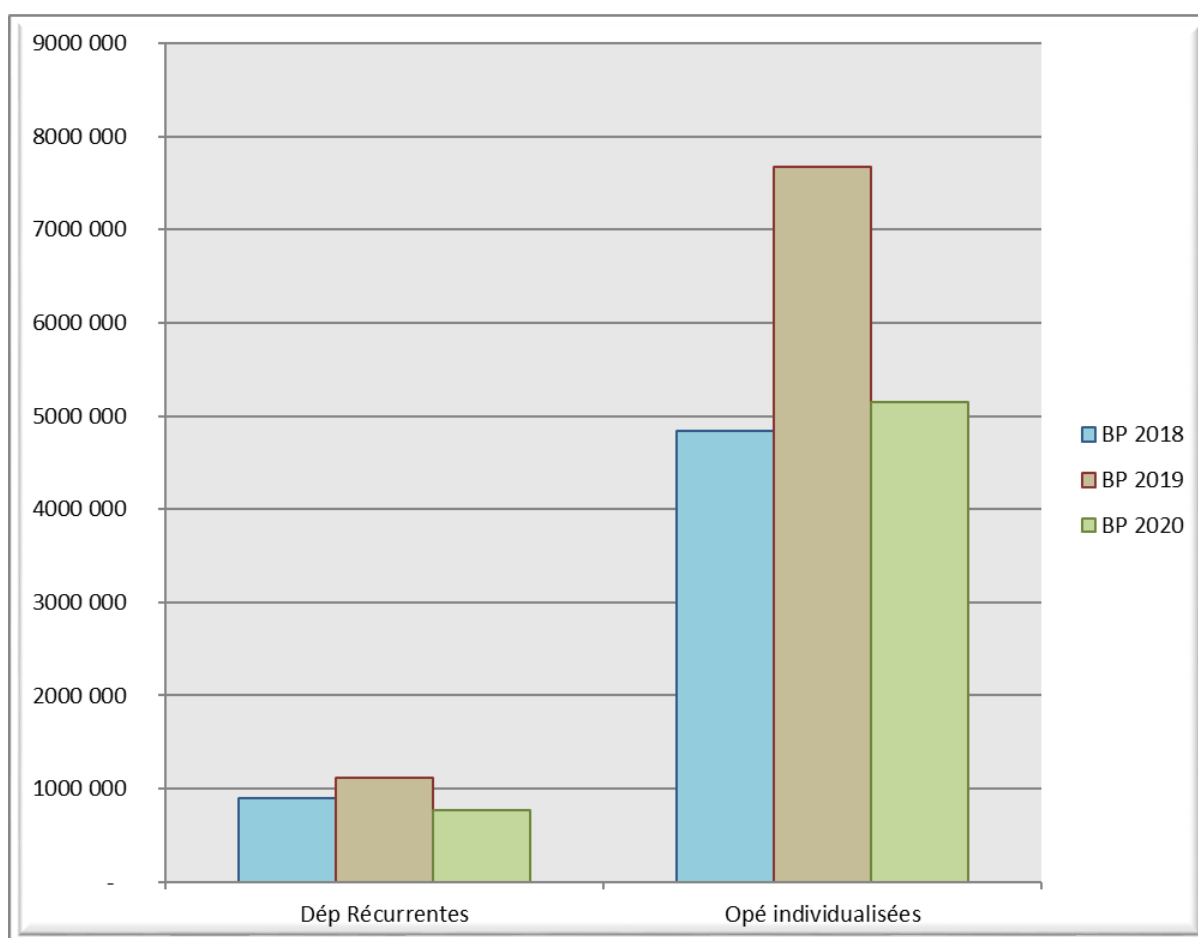
Enfin des crédits sont prévus pour des équipements numériques : acquisition de classes mobiles, renouvellement du parc informatique de l'administration, enveloppes pour le remplacement de mobiliers obsolètes ou défectueux.

Chapitre		BP 2018	BP 2019	BP 2020	% 20/19	Var. 20/19
	Hors opération - Administration	30 000	30 000	30 000		
	Opération 101 - Batiment	353 500	487 500	144 950	-70,3%	- 342 550
	Opération 102 - Espaces verts	75 000	59 000	60 000	1,7%	1 000
	Opération 103 - Informatique	61 600	68 780	59 861	-13,0%	- 8 919
	Opération 105 - Voirie	252 200	333 000	307 000	-7,8%	- 26 000
	Opération 107 - Urbanisme	-	50 000	50 000	0,0%	-
	Opération 108 - Cimetière	25 000	-	10 000		10 000
	Opération 112 - Eclairage public	50 000	-	-		-
	Opération 116 - Vidéo Protection	30 000	50 000	70 000	40,0%	20 000
	Opération 511 - Communication	5 000	12 000	15 000	25,0%	3 000
	Opération 512 - Petite enfance	10 000	10 000	5 000	-50,0%	- 5 000
	Opération 513 - Scolaire	5 000	15 000	15 000	0,0%	-
	Dép Récurrentes	897 300	1 115 280	766 811	-31,2%	- 348 469

Les dépenses liées aux opérations individualisées baissent en 2020, notamment par l'achèvement de l'opération de construction du Pôle Petite Enfance qui sera opérationnel pour la rentrée de fin août.

Les opérations du Vaucheron et du réaménagement de la place de la Quintinie continueront en 2020. Les travaux préparatoires de réfection de l'Eglise saint-Lubin seront lancés.

Chapitre	BP 2018	BP 2019	BP 2020	% 20/19	Var. 20/19
Dépenses imprévues	430 000	-	-		-
Opération 101 - Réamangt HdV	-	156 000	-	-100,0%	- 156 000
Opération 105 - Programme de voirie	200 000	200 000	200 000	0,0%	-
Opération 113 - Plan Accessibilité	-	15 000	15 000	0,0%	-
Opération 114 - Pôle Petite enfance	2 124 540	1 621 725	350 000	-78,4%	- 1 271 725
Opération 117 - Améngt Pl Quintinie	30 000	936 000	300 000	-67,9%	- 636 000
Opération 120 - Création passerelle	-	940 000	-	-100,0%	- 940 000
Opération 121 - Trx Eglise St Lubin	231 000	175 000	483 000	176,0%	308 000
Opération 801 - Vaucheron	1 830 000	3 633 191	3 800 000	4,6%	166 809
Opé individualisées	4 845 540	7 676 916	5 148 000	-32,9%	- 2 528 916



La dette communale

L'encours de dette au 01/01/2020 est de 1 905 042 € (contre 2 181 267 € au 1^{er} janvier 2019), soit une diminution de 276 K€ entre les deux exercices et sera de 1 592 731 € au 31.12.2020.

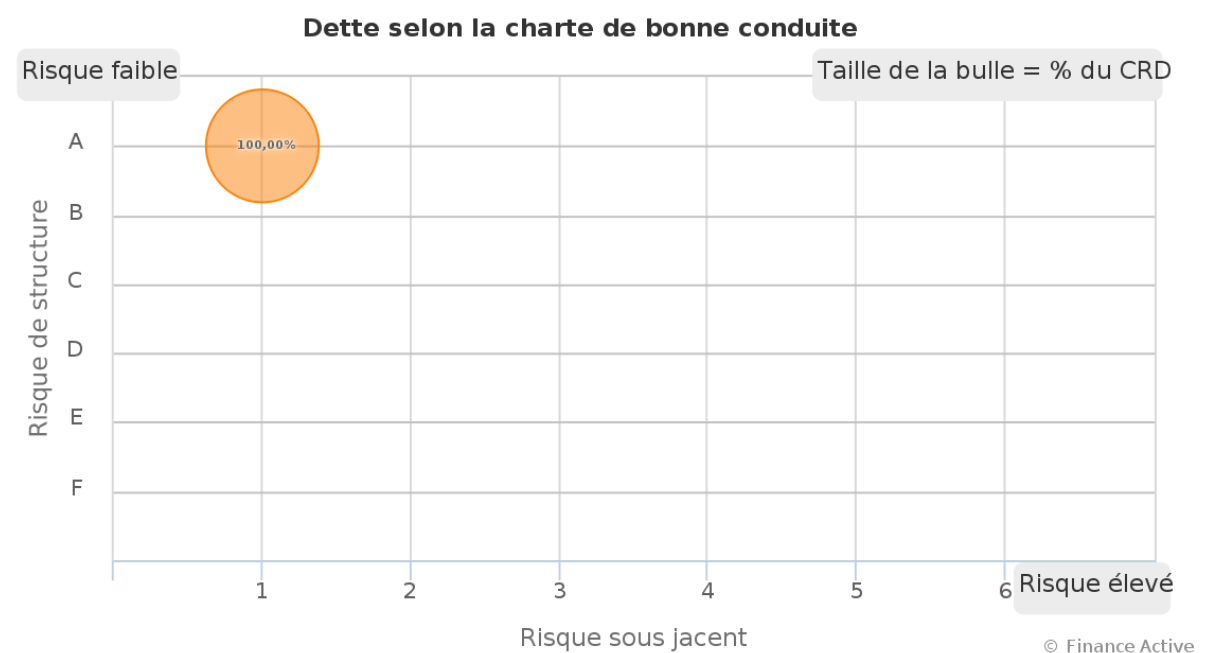
Depuis 2013, cet encours a diminué de 3,6 M€ (5,5 M€ en 2013).

Ratios d'endettement :

	2018	2019	2020
Encours de dette/population	317 €	277 €	241 €
Capacité de désendettement (encours/CAF brute)	4 ans	2 ans	1 an et 10 mois

L'encours de la dette communale est constitué de 7 emprunts dont le risque est léger selon les critères de la Charte Gissler⁶ de même strate.

Le graphique ci-dessous illustre que la dette de la commune ne présente pas de risque pour l'équilibre du budget communal.



⁶ Charte de bonne conduite gestion de la dette